



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-02013

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-02-21-002 - BRE - ARRÊTÉ donnant délégation de signature à Mme Claire LÉVY, cheffe du bureau de la représentation de l'État par intérim (1 page)	Page 3
37-2020-02-21-001 - Réunion de la cdac 6 mars Chinon et La Ville aux Dames (1 page)	Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-02-21-002

BRE - ARRÊTÉ donnant délégation de signature à Mme
Claire LÉVY, cheffe du bureau de la représentation de
l'État par intérim

ARRÊTÉ donnant délégation de signature à Mme Claire LÉVY, cheffe du bureau de la représentation de l'État par intérim

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Mme Corinne ORZECOWSKI en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;
Vu la décision d'affectation du 7 juillet 2017 désignant Mme Claire LÉVY responsable de chargée de la communication interministérielle ;
Sur proposition de Mme la Secrétaire générale de la Préfecture,

ARRÊTE -

Article 1^{er} : Sans préjudice de la décision du 7 juillet 2017 susvisée, M. Claire LÉVY, attachée principale d'administration de l'État, est chargé par intérim des fonctions de chef du bureau de la représentation de l'État.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Claire LÉVY, attachée d'administration, cheffe du bureau de la représentation de l'État par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de ce bureau, les documents énumérés ci-après :

- demandes de renseignements,
- demandes d'extraits de casier judiciaire,
- bordereaux d'envois et fiches de transmission,
- communiqués pour avis,
- accusés de réception,
- la correspondance courante ne comportant pas décision,
- éléments de gestion courante du temps de travail des fonctionnaires du bureau de la représentation de l'État.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire LÉVY, la délégation qui lui est consentie aux termes du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Annie CANU, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe du bureau de la représentation de l'État et en cas d'absence de celle-ci par :
- Mme Danielle POIRIER, secrétaire administrative de classe supérieure.

Article 4 : Sous réserve des dispositions contraires expressément prévues par l'article 1^{er}, sont exclus de la présente délégation :

- les rapports et lettres adressées aux ministres, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- les lettres, requêtes et mémoires produits devant les juridictions administratives, à l'exception des réponses aux demandes de communication de pièces complémentaires,
- les décisions d'abrogation ou de retrait de décisions administratives,
- les décisions prises sur les demandes indemnitaires préalables,
- les circulaires et instructions générales,
- les réponses aux recours gracieux.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication.

Article 7 : La secrétaire générale, le directeur de cabinet et la cheffe du bureau de la représentation de l'État par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à TOURS, le 21 février 2020
La préfète,
Corinne ORZECOWSKI

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-02-21-001

Réunion de la cdac 6 mars Chinon et La Ville aux Dames

Préfecture d'Indre-et-Loire
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de la coordination des services de l'État
Commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire

La commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire se réunira le vendredi 6 mars 2020 à 14 h 00, salle Gambetta de la préfecture, 15 rue Bernard Palissy, 37 925 TOURS Cedex 9, afin de statuer sur la création d'un drive à l'enseigne E.Leclerc composé de 8 pistes de ravitaillement totalisant une surface de retrait des marchandises de 218 m² situé 50 rue Georges Guynemer, ZAC du Blanc Carroi à CHINON.

(Présidence : M Philippe FRANÇOIS Sous-Préfet de Loches)

La commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire se réunira le vendredi 6 mars 2020 à 15 h 00, salle Gambetta de la préfecture, 15 rue Bernard Palissy, 37 925 TOURS Cedex 9, afin de statuer sur l'extension du magasin Bricomarché par la création d'un Drive Matériaux d'une surface de vente de 1725 m² situé dans l'ensemble commercial ZA des fougerolles à LA VILLE AUX DAMES

(Présidence : M Philippe FRANÇOIS Sous-Préfet de Loches)